Benz. 752 Dent. 752 HT 17534208

9097.963 01

COSMORAMA.

PROSPECTUS.

La magnifique et intéressante collection de tous les plus célèbres monumens de l'antiquité et des siècles modernes, ainsi que des villes et des sites les plus remarquables des quatre parties du monde, que la Société des Artistes-Voyageurs s'empresse d'offrir aux yeux des habitans de cette immense capitale, est un de ces ouvrages précieux que l'on ne saurait trop reproduire pour l'instruction de la jeunesse, et pour la satisfaction des amateurs.

On concevra facilement que ce précieux et riche recueil, qui doit faire l'admiration des curieux, et qui est le résultat de plusieurs années de voyages et d'études, a nécessairement entraîné beaucoup de sacrifices et de travaux, tant par rapport à la perfection des tableaux qui sont tous l'ouvrage des plus grands maîtres, que par rapport à leur nombre qui s'élève en

ce moment à plus de deux cents.

Cette exposition offrira aux amateurs des beaux arts le coup-d'œil le plus imposant, sur-tout lorsque l'illusion présentera les objets selon leur véritable grandeur; et sans avoir l'intention de déprécier le théâtre de l'ingénieux M. Pierre, qui est sans doute dans son genre un objet de curiosité presque inimitable, et le Panorama qui immortalise son auteur, on se convaincra que cette réunion majestueuse et complète de tout ce que la nature et l'art ont produit, dans le cours des siècles de plus rare et de plus imposant, surpassera pour l'intérêt et le coup-d'œil tout ce qui a été vu jusqu'à ce jour dans l'art enchanteur de la perspective.

Ce sera à la fois un objet de curiosité et d'instruction: jeunes gens, femmes, enfans, vieillards, hommes de lettres, voyageurs, savans, artistes; tous reposeront avec plaisir leurs yeux sur des objets qui leur retraceront le souvenir des grands peuples dont ils ont étudié l'origine, les mœurs, la grandeur ou la décadence. On se croira transporté dans lés différentes parties du monde où existent ces chefs-d'œuvre; et c'est pour cette raison qu'on a cru pouvoir appeler cette exposition générale Cosmorama, des mots grecs (cosmos) monde et (orama) spectacle, SPECTACLE DU MONDE.

Peu de personnes ont les moyens de voyager. Si, dans une ville comme Paris, il existe des individus qui ont entrepris de longs voyages, il s'en trouve peu, ou peut-être aucun qui ait parcouru le monde entier. Ce-lui qui a vu l'Italie n'a pas souvent porté ses pas vers la Sicile; moins encore il a parcouru la Grèce, la Syrie, la Terre Sainte, l'Egypte, etc. Quel degré d'intérêt n'offrira donc pas au public la vue générale et partielle de tous les sites et monumens du Monde

entier.

Qui ne verra pas, par exemple, avec plaisir et étonnement, cette majestueuse et inimitable basilique intérieure et extérieure de Saint-Pierre de Rome, qui n'a rien dans ce genre qui puisse lui être comparé? On se sentira pénétré d'un saint et religieux respect en entrant sous ces voûtes hardies au moment où le pape en sort en grande pompe pour se rendre processionnellement au Vatican. Plus de deux mille figures ornent et embellissent ce tableau magnifique, dessiné sur les lieux par le plus célèbre artiste qui soit connu dans ce genre d'ouvrages. Ceux des amateurs qui le verront, et qui ont été à Rome, seront à même de juger de la perfection de l'ouvrage et de l'exactitude des proportions. Il en sera de même pour les autres objets, tels que le Panthéon d'Agrippa, l'Amphithéâtre de Flavius, autrement dit le Colisée, les Cirques, les Arcs de triomphe, les Aqueducs, les Tombeaux, les

Temples des Romains et des Grees; les Pyramides, les Colonnes, les Obélisques, les anciens Temples et les différentes Mosquées en Egypte; les vastes Déserts des trois Arabies; les Ruines de Persépolis, de Palmire et de Balbec; les villes d'Athênes, de Constantinople, de Jérusalem, et une infinité de Monumens chrétiens qui rappellent encore aujourd'hui aux pieux voyageurs dans la Palestine les plus grands souvenirs

de notre religion.

Les scènes et les différentes catastrophes de la simple nature n'ont pas été oubliées, et les amateurs se verront transportés des cataractes du Nil aux sources de l'Euphrate et de l'Indus: tantôt ils pourront comparer les rivières de l'Europe avec celles du Nouveau-Monde, et juger par la grande Cataracte de Niagara dans l'Amérique septentrionale, de celle dite delle Marmore au centre de l'Italie, et de la chûte du Rhin près de Schaffouse. La Suisse fournira à son tour, en Europe, dans ses glaciers éternels, un spectacle unique pour des climats tempérés, comme les vallons verdoyans de la froide Sibérie ont surpris très-agréablement les premiers voyageurs. Enfin, le Mont-Caucase en Asie, le Liban, l'Olympe inaccessible aux mortels, et ces immenses Cordelières dans l'Amérique méridionale, dont le sommet surpasse les nues, et dont les feux étincelans semblent déclarer une guerre éternelle aux hommes et aux Dieux, et une infinité d'autres sites et monumens dont l'énumération serait trop longue, seront partiellement exposés aux regards des amateurs, et successivement échangés dans le salon de l'exposition générale.

Pour une plus grande facilité, on publiera consécutivement une notice historique relative à chaque exposition : on tâchera de suivre autant que possible la position géographique des différens lieux, et la chronologie des peuples dont on admirera tour-à-tour les habitudes, les mœurs, la croyance et les lois, dans la simplicité ou dans la magnificence de leurs mo-

numens

En conséquence, cette riche et rare collection s'éten-

dra à tous les pays et à tous les siècles. Elle comprendra :

Les plus beaux édifices de Rome antique et de Rome moderne, avec tout ce qui a rapport à l'ancienne magnificence des Empereurs Romains dans les différens pays de leur vaste domination.

2.º Les antiquités de la Grande-Grèce, connue aujourd'hui sous le nom des royaumes des Deux-

Siciles.

3.º Les principaux monumens des plus beaux temps de la Grèce proprement dite.

4.º Les ruines de Syrie, de l'Asie Mineure, de l'ancienne Judée, de l'Arabie, de la Perse et de l'Inde.

5.º Tout ce que l'Egypte renferme de plus curieux et de plus étonnant sous le rapport des arts.

6.9 Les ouvrages des Maures, à l'époque de leur conquête et de leur établissement dans les Espagnes.

7.9 Les progrès de l'architecture gothique et de sa magnificence en Europe, et en quelques parties de l'Asie et de l'Afrique.

8.º Les villes principales, les édifices modernes les plus remarquables, les vues les plus pittoresques, les plus hautes montagnes, les volcans, les lacs, les fleuves, les grottes souterraines, enfin les scènes les plus étonnantes de la nature que les différens voyageurs ont admiré dans les quatre parties du monde.

La partie concernant l'architecture des anciens Romains, les antiquités de la Grande Grèce et de la Grèce, est à-peu-près terminée. L'administration s'occupe en ce moment à recueillir dans la capitale des matériaux pour exécuter en grand tout ce que la Syrie, et générelement l'Asie méridionale offre de plus intéressant pour l'histoire, pendant qu'elle recevra de ses correspondans des notions exactes sur les édifices des anciens rois Maures en Espagne, et sur les différens chefs-d'œuvre de l'architecture gothique dont le sol

d'une très-grande partie de l'Europe est pour ainsi dire couvert.

Quant à l'Egypte, il existe un grand nombre de descriptions et d'ouvrages; mais ce vaste pays, toujours agité par les guerres, souvent troublé par les révolutions politiques et religieuses, subjugué enfin par les Mahométans, n'a été guère accessible aux voyageurs européens, pour fournir aux observateurs des connaissances exactes et complètes, et l'étudier avec le soin qu'il mérite. L'administration a recueilli à grands frais tout ce que le célèbre Cassas a dessiné sur les lieux même, et publié sur l'Egypte; et par le moyen de l'excellent ouvrage de M. Denon, elle a pu faire exécuter plusieurs vues de sites et d'édifices antiques, qui étaient avant lui inconnus à tous les voyageurs. La société du Cosmorama attend avec impatience la publication du grand ouvrage sur l'Egypte, ordonné par S. M. NAPOLEON-LE-GRAND, pour se procurer des connaissances sûres sur ce pays vraiment merveilleux, que visitèrent les plus illustres philosophes de l'antiquité, et qui fut la source où les Grecs puisèrent les principes de leur philosophie, des lois, des arts et des sciences.

L'établissement du Cosmorama, qu'on peut à juste titre appeler établissement d'arts, n'aura de véritable intérêt que pour ceux des connaisseurs qui voudront bien suivre exactement toutes les expositions. L'administration ne négligera aucun soin pour mériter les suffrages des artistes et des savans; elle veillera particulièrement à la persection et à l'exactitude des ouvrages, pour en rendre l'illusion plus naturelle et plus complète; elle tâchera de varier, autant que possible, les expositions, sans trop s'écarter de l'ordre géographique des lieux, ou de la chronologie des temps; et, si par fois elle jugeait à propos de confondre dans une même exposition des monumens antiques avec des édifices modernes, des vues agréables et pittoresques de la nature riante avec des catastrophes d'une nature en courroux, dans un même pays ou sous des climats

tout-à-fait opposés; ce serait pour en rendre la comparaison plus frappante, pour parler avec plus d'agrément et plus de succès aux yeux des curieux, et surtout pour éviter cette monotonie choquante qui pourrait indisposer un grand nombre d'amateurs: car,

omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Les membres de la société espèrent que les connaisseurs voudront accueillir avec bonté leurs efforts. Ils ne se sont déterminés à exiger une rétribution pécuniaire que pour se couvrir des avances qu'ils ont été obligés de faire, et pour entretenir et terminer cette magnifique collection.

REGLEMENT.

Le mot Cosmorama dérivé du grec cosmos (Monde) et orama (Spectacle) signifie Spectacle du Monde. On y jouit de la vue des plus beaux monumens de tous tes siècles et des sites les plus remarquables des quatre parties du monde.

A cet effet, une nombreuse collection de grands tableaux, dont la majorité est en demi relief, forme la base de cet établissement des Arts.

Ces tableaux représentent des sites pittoresques, des monumens, des ruines, dont la vue a été prise sur le lieu même par d'habiles arlistes.

Les sites pittoresques sont exactement tels qu'ils se présentent aux voyageurs; quant à quelques monumens de premier ordre, tels que l'Amphithéâtre romain, le Panthéon d'Agrippe, etc., on s'est principalement attaché à en donner une idée exacte; on les a déblayés, pour ainsi dire, des masures modernes où ils étaient enfouis, pour en étaler toute leur magnificence antique.

Les tableaux représentant des monumens sont en plus grande partie exécutés par des artistes italiens; les vues pittoresques et agréables par des artistes français; les chûtes d'eau, les glaciers, les montagnes par des artistes suisses, allemands et autres.

(ette immense collection ne pouvant être exposée toute à la fois, on a cru de faire une exposition partielle de neuf vues différentes chaque mois, et d'en continuer l'exposition générale sur les réglemens qui suivent:

ARTICLE PREMIER.

Une exposition partielle de neuf vues différentes aura lieu tous les mois.

ART. II.

Le premier jour de chaque mois l'exposition sera entièrement renouvellée.

ART. III.

Aucun objet qui aura été produit une fois ne pourra, dans la même année, faire partie d'aucune autre exposition.

ART. IV.

Est exceptée la vue intérieure de la Basilique Vaticane, qui reste permanente à cause de l'intérêt qu'elle excite aux personnes de toutes les classes.

ART. V.

Le salon d'exposition sera ouvert tous les jours depuis cinq heures du soir jusqu'à onze, pour les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars; depuis six heures jusqu'à onze, pour les mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre.

ART. VI.

Il est expressément défendu aux employés d'en faire l'ouverture hors des heures prescrites par l'article précédent.

ART. VII.

Les billets d'entrée se distribuent au bas du grand escalier; le prix est fixé à 1 fr. 50 centimes.

ART. VIII.

Néanmoins pour faciliter aux artistes la connaissance des chefs-d'œuvre de l'antiquité et des âges plus modernes, il a été convenu que lorsqu'une personne constatera de sa qualité d'artiste, elle pourra se procurer une carte d'abonnement, pour modifier le prix de ses entrées journalières.

ART. IX.

Le prix de l'abonnement est de 3 francs pour trois mois, de 15 fr. pour six mois, et 25 fr. pour l'année.

ART. X.

L'entrée journalière des artistes abonnés est fixé à un franc; leur carte n'est pas exclusivement personnelle, ils peuvent la prêter à d'autres personnes; et lorsqu'ils se présentent avec une société, ils peuvent éxiger pour elle la même douceur dont ils jouissent en vertu de leur abonnement.

ART. XI.

Les enfans au-dessous de ro ans, les élèves des lycées ou des différens colléges, lorsqu'ils sont plusieurs, et les simples militaires ne paient que demi place.

ART. XII.

L'administration distribue des entrées de faveur qui portent la date de telle ou telle exposition, et ont un terme faxe; ce délai expiré, ces mêmes entrées n'ont plus que le seul privilége d'un supplément, et paient demi-place.

ART. XIII.

Les employés ne peuvent et ne doivent permettre l'entrée à qui que ce soit, s'il n'est muni d'un billet en règle.

ART. XIV.

Pour obvier à tout abus qui pourrait avoir lieu, on juge à propos de prévenir, 1.º que les différens employés au Cosmorama ont chacun leur traitement journalier; 2.º que l'intention de l'administration est que ses employés remplissent exactement les fonctions qui leur sont assignées, sans exiger d'autre rétribution que celle affectée à leur place; 3.º que défense a été faite à chacun d'eux de rien demander, sous quelque prétexte que ce soit, aux personnes qui fréquentent cet établissement des arts.

ART. XV.

Le Cosmorama par sa nature, ne convient qu'aux personnes instruites et aisées; en conséquence, cet établissement exige une mise décente et honnête; et il est spécialement enjoint aux employés de n'y admettre que les seules personnes qui se seront conformées à cette disposition qui est de rigueur.

ART. XVI.

Les employés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent réglement; ils doivent veiller au bon ordre de l'intérieur, et sont responsables de tous les abus et inconvéniens qui pourraient naître de leur inexactitude et de leur négligence.

Pour l'administration,

Le directeur en chef.

prêter à société, jouissen

Les e

L'adu date de expiré, supplém

Les er qui que

Pour propos d rama on de l'adm les fonct bution q faite à c que ce s des arts.

Le Co instruites une mise employés conformé

Les en de l'exéc ordre de inconvén leur négl



ntent avec une uceur dont ils

s lycées ou des s simples mili-

r qui portent la fixe ; ce délai privilége d'un

ttre l'entrée à

eu, on juge à és au Cosmoque l'intention nt exactement d'autre rétridéfense a été elque prétexte établissement

aux personnes ssement exige ut enjoint aux s qui se seront

les concerne, veiller au bon is les abus et actitude et de

chef.



